

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Île-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Paris

**Décision n° 27681 du 10 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris**

NOR : INTJ1712094S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 73112 le 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630307S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> juin 2017:

<b>Jérigné</b> Nicolas	NIGEND : 338 916	NLS : 8 108 121
<b>Monteiro</b> Pascal	NIGEND : 311 515	NLS : 8 092 309
<b>Franchi</b> Sylvain	NIGEND : 316 714	NLS : 8 110 892
<b>Caillot</b> Matéo	NIGEND : 327 476	NLS : 8 116 089
<b>Rachinel</b> Simon	NIGEND : 337 359	NLS : 8 106 377
<b>Izard</b> Jean-Christophe	NIGEND : 306 593	NLS : 8 104 580
<b>Dengui</b> Jean-Claude	NIGEND : 114 974	NLS : 5 179 897

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mai 2017.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*  
J.-M. LOUBÈS